

**Crédit d'étude de Fr. 130'000.- pour les passerelles sur la Sorne du Collège,
du Haut-Fourneau et de Morépoint et pour le parc urbain en lien avec le projet
« Delémont marée basse »**

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande d'un crédit d'étude de Fr. 130'000.- pour permettre l'établissement du projet d'ouvrage, les procédures d'autorisation et les appels d'offres des trois passerelles sur la Sorne et du parc urbain prévus dans la plaine de Morépoint. Ces ouvrages sont à réaliser en synergie avec la prochaine étape du projet « Delémont marée basse » (DMB - tronçon avenue de la Gare - Morépoint) qui sera mise en œuvre dès 2016.

1. PASSERELLES SUR LA SORNE

1.1 Origine du projet

La prochaine étape de mise en œuvre du projet DMB concerne le tronçon compris entre l'avenue de la Gare et le quartier de Morépoint. La rivière sera fortement élargie en rive droite, nécessitant le remplacement de trois passerelles, à savoir celles du Collège, du Haut-Fourneau et de Morépoint (figure 1). Les travaux sont planifiés dès le printemps 2016.

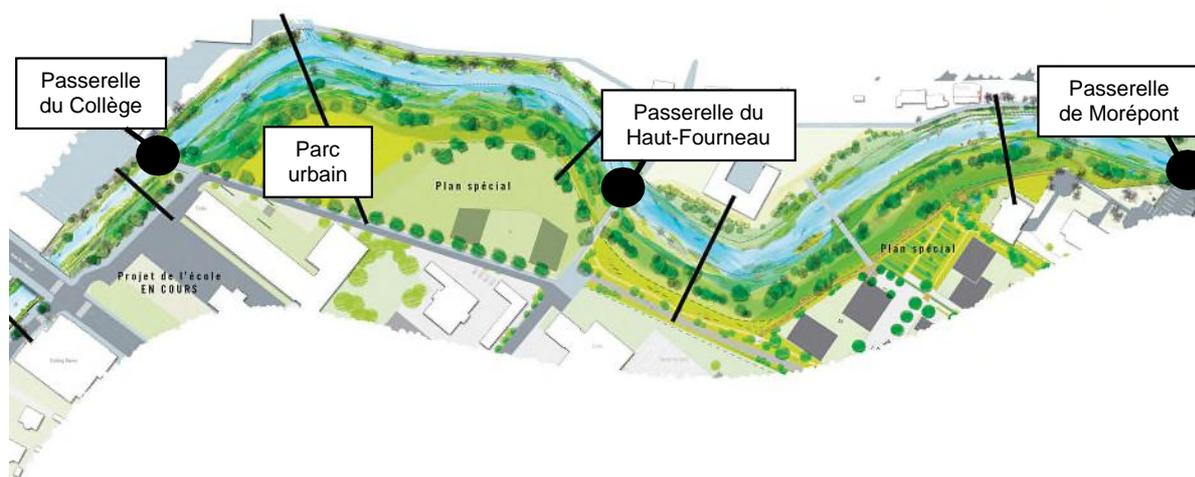


Figure 1 : localisation des passerelles

Le remplacement de ces passerelles n'est pas compris dans le crédit-cadre de 15 millions de francs accepté en votation populaire, conformément au plan directeur localisé « Aménagement de la Sorne et de ses abords », ratifié par le Conseil de Ville le 28 septembre 2009 et approuvé par l'Autorité cantonale le 11 janvier 2011. Un crédit complémentaire pour ces ouvrages, inscrit au plan financier des investissements (Fr. 150'000.- en 2015 et crédit d'investissement de 1 million de francs réparti sur 2015 et 2016), est donc nécessaire.

1.2 Concours

Un concours d'architecture a été organisé afin d'établir à court terme la planification, puis la réalisation des passerelles du Collège, du Haut-Fourneau et de Morépoint et, dans ce contexte, définir une image directrice de l'ensemble des passerelles passant sur la Sorne ainsi que sur la Birse au Colliard et d'en tirer un plan d'actions sur le court, moyen et long terme.

Les résultats du concours ont été présentés publiquement en décembre 2014. Conformément au cahier des charges du concours, le lauréat du concours aura pour mandat de développer et de réaliser les trois premières passerelles concernées par la présente demande de crédit d'étude.

1.3 Projet

Le lauréat du concours propose un concept global pour l'ensemble des passerelles de la Sorne, avec un traitement différencié en trois typologies, selon leur localisation et leur fonction (annexes 1 et 2). Le dimensionnement et le profil des ouvrages révèlent la volonté des auteurs de mettre en valeur la rivière. L'usage du corten, matériau noble, d'un caractère chaleureux, permet une bonne intégration des ouvrages dans le milieu naturel.

2. PARC URBAIN

2.1 Origine du projet

Le projet de parc urbain a été initié dans le cadre du concours EUROPAN 9 qui a permis de dessiner les contours du futur écoquartier dans le secteur du Gros-Seuc. Les réflexions sur le développement de ce quartier se sont poursuivies par l'établissement des plans spéciaux n° 74 « European 9 – Gros Seuc » et n° 75 « Centre aval et Morépont amont ». Ce dernier couvre l'ensemble du périmètre de DMB à l'intérieur duquel se trouve le projet de parc urbain.

Le parc urbain n'est pas compris dans le crédit-cadre de 15 millions de francs accepté en votation populaire, conformément au plan directeur localisé « Aménagement de la Sorne et de ses abords », ratifié par le Conseil de Ville le 28 septembre 2009 et approuvé par l'Autorité cantonale le 11 janvier 2011. Un crédit d'étude complémentaire est donc nécessaire.

2.2 Projet

Cet aménagement a fait l'objet d'un atelier de travail au sein du groupe de concertation du projet DMB, ce qui a permis de définir le programme de l'étude :

- garantir les liaisons avec les axes de mobilité douce existants et futurs,
- conserver une surface verte d'importance sans obstacle, pouvant être utilisée par exemple pour les cours de gymnastique du Collège,
- créer une plateforme multifonctionnelle avec un revêtement minéral au niveau du cheminement piétonnier au Nord de l'Ecole de commerce,
- intégrer une scène pouvant être couverte par une structure démontable,
- prévoir du mobilier urbain fonctionnel et agréable,
- garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- assurer la transition avec l'espace réservé au cours d'eau,
- canaliser l'accès à la rivière par un entretien différencié (pas d'accès aménagé au cours d'eau),
- créer un espace ombragé,
- assurer la transition avec les espaces connexes,
- intégrer une place de jeux principale conformément au Plan directeur des places de jeux. A noter qu'une démarche participative spécifique sera réalisée ultérieurement pour cet objet, sur la base du projet d'ouvrage du parc urbain.

Ce cahier des charges a permis la réalisation d'une étude préliminaire qui a été préavisée positivement par le groupe de concertation DMB.

3. PLANIFICATION

Pour garantir une parfaite synergie avec le projet DMB, les projets d'ouvrages des trois passerelles et du parc urbain doivent être disponibles cet été. Les appels d'offres et les procédures d'autorisation nécessaires seront alors lancés dès l'automne 2015. La réalisation des ouvrages est planifiée pour 2016, voire 2017.

4. DEMANDE DE CREDIT D'ETUDES

La demande de crédit d'étude concerne les études des trois passerelles et du parc urbain qui sont concernés par la prochaine étape du projet DMB. Les montants présentés ci-après permettront donc de réaliser les projets d'ouvrage et les appels d'offres correspondants.

Le montant de la demande de crédit couvre les coûts suivants :

- passerelle du Collège	Fr. 25'000.-
- passerelle du Haut-Fourneau	Fr. 25'000.-
- passerelle de Morépont	Fr. 25'000.-
- parc urbain	<u>Fr. 55'000.-</u>
Total TTC	Fr. 130'000.-

Ce crédit d'étude permettra donc d'affiner les projets et de préciser les coûts qui feront ultérieurement l'objet d'une demande de crédit d'investissement pour la construction des passerelles et du parc urbain, place de jeux comprise.

5. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 130'000.- sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissements) de Fr. 6'500.- par année est à imputer au fonds des digues (autofinancé).

6. PREAVIS ET CONCLUSION

Le Conseil communal estime que les trois passerelles et le parc urbain situés dans la plaine de Morépoint doivent être étudiés et réalisés conjointement avec le projet DMB. Il souhaite ainsi tirer profit de synergies possibles entre les différents projets pour en maîtriser les coûts.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit d'étude de Fr. 130'000.-, prévu au plan financier des investissements 2015, pour les passerelles sur la Sorne du Collège, du Haut-Fourneau et de Morépoint et pour le parc urbain en lien avec le projet « Delémont marée basse ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 9 mars 2015

Annexes : 1. Concept global pour l'ensemble des passerelles de la Sorne
2. Passerelles du Collège, du Haut-Fourneau et de Morépoint

Concept global pour l'ensemble des passerelles de la Sorne

Auteur : Burri & Partenaires Sàrl, SD Ingénierie Jura SA, 2H Sàrl



Passerelles du Collège, du Haut-Fourneau et de Morépoint

Auteur : Burri & Partenaires Sàrl, SD Ingénierie Jura SA, 2H Sàrl

Annexe 2



Passerelle du Collège



Passerelle du Haut-Fourneau



Passerelle de Morépoint

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 9 mars 2015 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 17 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit d'étude de Fr. 130'000.- pour les passerelles sur la Sorne du Collège, du Haut-Fourneau et de Morépoint et pour le parc urbain en lien avec le projet « Delémont marée basse » est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Jeanne Beuret

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 mars 2015